

N° : DP 20/76

DECISION DU PRESIDENT

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE CN 19 APPARTENANT A MADAME DE FOS VERONIQUE ET SITUEE 5 BIS RUE DU LANÇON A OLLIOULES

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L213-3 1^{er} alinéa,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°14/04/5 du 14 avril 2014 portant délégations au Président de TPM d'exercer les droits de préemption urbain que la Métropole en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

VU la délibération n°16/12/2.2 du 19 décembre 2016 du Conseil Municipal de la commune d'Ollioules instaurant le droit de préemption urbain « simple » sur les zones U et AU du PLU et « renforcé » sur la zone UA du PLU,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue, en mairie d'Ollioules, le 7 mars 2020 de Maître TEUMA, notaire à Toulon (32 rue Victor Clappier, BP 5017, 83091 TOULON Cedex) pour la vente d'un bien appartenant à Madame DE FOS Véronique, à savoir la parcelle cadastrée CN 19 située 5bis rue du Lançon à Ollioules, d'une superficie de 210m² et comportant une remise avec grenier, d'une surface utile de 400m²,

CONSIDERANT que la Métropole TPM est, depuis sa création le 1^{er} janvier 2018, compétente en matière de plan local d'urbanisme et, à ce titre, titulaire du droit de préemption urbain,

CONSIDERANT que la ville d'Ollioules a sollicité de la Métropole la délégation de son droit de préemption urbain pour l'acquisition du bien précité,

CONSIDERANT que ce bâtiment est l'un des 4 moulins restant sur le territoire de la commune d'Ollioules, construit au XVII^{ème} siècle et qu'à ce titre, il a été répertorié comme bâtiment remarquable au Plan Local d'Urbanisme d'Ollioules, conformément à l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

CONSIDERANT que des fouilles partielles ont mis à jour des chapelles avec des vestiges de vis, des vasques, meules et cuves, en très bon état, faisant ainsi apparaître l'ensemble du dispositif nécessaire à la confection de l'huile,

CONSIDERANT que cette acquisition est l'opportunité de développer, mettre en valeur et faire découvrir au public le patrimoine oléicole,

CONSIDERANT que la mise en valeur de ce moulin, en centre ancien et à proximité de l'Eglise Saint-Laurent d'Ollioules s'inscrit plus largement dans la protection de notre patrimoine historique et vernaculaire,

CONSIDERANT que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L 210-1 et L300-1 du code de l'urbanisme et notamment la mise en œuvre d'une politique de développement touristique et de mise en valeur du patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est donc opportun de lui déléguer l'exercice du droit de préemption pour la parcelle cadastrée CN 19,

DECIDE

ARTICLE 1

DE DELEGUER à la ville d'Ollioules l'exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée CN 19 appartenant à Madame DE FOS Véronique et faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 mars 2020 en Mairie d'Ollioules.

ARTICLE 2

DE CHARGER Madame le Directeur Général des Services de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée :

- A la ville d'Ollioules
- Au propriétaire de la parcelle concernée

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 AVR. 2014.**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme



N° 10072*02

Ministère chargé de l'urbanisme

(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1- et suivants du Code de l'urbanisme (3))

Demande d'acquisition d'un bien (1)

Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1- et suivants du Code de l'urbanisme(4))
Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
07/03/2020

Numéro d'enregistrement
08307021A047

Prix moyen au m²

A. Propriétaire(s)

Personne physique

Nom, prénom DE FOS Véronique

Profession (facultatif) (5)

Personne morale

Dénomination

Forme juridique

Nom, prénom du représentant

Adresse ou siège social (6)

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 93 montée Saint Charles Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83000 Localité TOULON (83000)

Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autres co-indivisaires et sa (leur) quote-part (7):

B. Situation du bien (8)

Adresse précise du bien

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 5 Bis Rue du Lançon Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83190 Localité OLLIOULES

Superficie totale du bien 00ha 02a 10ca (210 m²)

Références cadastrales de la ou les parcelles

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
CN	19	RUE DU LANCON	00 ha 02 a 10 ca

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) OUI NON

C. Désignation du bien

Immeuble Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer nom et adresse du propriétaire

Occupation du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
Carrières	Eaux	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Bâtiments vendus en totalité (9)

Surface construite au sol (m²) 200 M²

Surface utile ou habitable (m²) 400 M²

Nombre de Niveaux : R + 1

Appartements :

Autres locaux :

Vente en lot de volumes

Locaux dans un bâtiment en copropriété (10)

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable		Le bâtiment est achevé depuis :	Plus de 4 ans	<input type="checkbox"/>
							Moins de 4 ans	<input type="checkbox"/>
						Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :	Plus de 10 ans	<input type="checkbox"/>
							Moins de 10 ans	<input type="checkbox"/>

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux (11)

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature

Nombre

Numéro des parts

D. Usage et occupation (12)

Usage

habitation professionnel mixte commercial agricole autre (préciser) : : REMISE AVEC GRENIER

Occupation

par le(s) propriétaire(s) par un (des) locataire(s) sans occupant autre (préciser) : :

Le cas échéant, joindre un état locatif

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens OUI NON

Préciser la nature

Indiquer si rente viagère antérieure :

F. Modalités de la cession

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres)

DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000,00 EUR)

Dont éventuellement inclus :

Mobilier € Cheptel € Récoltes € Autres €

Si vente indissociable d'autres biens

Adresse précise du bien

(description à porter en annexe) :

Modalités de paiement :

comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser)

si commission, montant : 10 000,00 €

TTC HT A la charge de : Acquéreur vendeur

Paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation

Evaluation de la contrepartie

Rente viagère

Montant annuel

Montant comptant

Bénéficiaire(s) de la rente

Droit d'usage et d'habitation (à préciser)

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit

Vente de la nue-propriété (à préciser)

Echange

Désignation des biens reçus en échange

Montant de la soulte le cas échéant

Propriétaires contre-échangistes

LF

Apport en société
Bénéficiaire Estimation du bien apporté
Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire
Estimation du terrain Estimation des locaux à remettre
Location-accession – Estimation de l'immeuble objet de la location-accession

2 – Adjudication (13)

Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire
Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage
Date et lieu de l'adjudication Montant de la mise à prix €

G. Les soussignés déclarent :

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1
Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués (14)
A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués
Nom, prénom de l'acquéreur (15) Monsieur Lionel BELLANTONIO
Profession (facultatif)

Adresse

N° voie	Extension	Type de voie
Nom de voie	109 allée des Micocouliers	Lieu-dit ou boîte postale villa 15
Code postal	83860	Localité NANS-LES-PINS (VAR)

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (16)

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

A Toulon Le 5 mars 2020 Signature et cachet s'il y a lieu

H. Rubrique à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire (17) :

Nom, prénom Maître Olivier TEUMA
Qualité

Adresse

N° voie	32	Extension	Type de voie
Nom de voie	Rue Victor Clappier	Lieu-dit ou boîte postale	
Code postal	83000	Localité Toulon	

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption (18) :

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A
A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations

K. Cadre réservé au titulaire du droit de préemption :

Département :
VAR

Commune :
OLLIOULES

Section : CN
Feuille : 000 CN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 04/03/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdfif.toulon@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



